

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 15 DECEMBRE 2020

Le conseil municipal, réuni au complet, sauf Stéphanie Montegut, excusée, a abordé les questions suivantes :

► **EXTENSION DU PERIMETRE DE LA ROANNAISE DE L'EAU** : Au 1er janvier 2021, le Syndicat de la Roannaise de l'eau fusionnera avec le syndicat des eaux Rhône-Loire Nord (RLN), le Syndicat Rhins, Rhodon, Trambouzan et affluents (SYRRTA), et le Syndicat des eaux du Gantet pour la création du syndicat "Roannaise de l'Eau". Dans ce cadre là, la commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant. Charles LABOURE, titulaire et Loïc BERTIQUET, suppléant, sont à nouveau désignés sur ces postes.

► **AUTONOMIE FINANCIERE DU BUDGET ASSAINISSEMENT** : Suivant le décret n°2001-184 du 23 février 2001, les services du Trésor Public ont précisé à la commune qu'à compter du 1er janvier 2021, le budget assainissement devra être doté à minima de l'autonomie financière, c'est à dire avoir son propre compte bancaire 515. Le conseil municipal délibère dans ce sens.

► **RAPPORT SUR L'ASSAINISSEMENT 2019** : Approbation du rapport établi pour le service de l'assainissement public 2019, dont le coût s'élève à 1.092€ par m3 d'eau consommée pour une facture de 120 m3 par an. Ce service concerne 116 foyers (les 2 bourgs et Les Gouttes). La rapport est librement consultable en mairie.

► **TRAVAUX STATION EPURATION** : La station d'épuration est en fonctionnement depuis mardi midi. La réception des travaux a lieu jeudi matin. Afin de financer les travaux, un emprunt de 160 000€ est contracté auprès de la Banque des Territoires sur une période de 40 ans avec un taux indexé au Livret A.

Pour rappel, les lingettes ne sont ni recyclables ni biodégradables. Il est en va de même pour les protections périodiques, les préservatifs, les cotons tiges... Après utilisation, ayez le bon geste, jetez-les dans votre poubelle. Ces déchets envahissent les stations d'épuration et compromettent le bon fonctionnement de ces dernières.

► **RIFSEEP** (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) : Après l'accord à l'unanimité du conseil municipal en juillet 2020, le projet de la mise en place du RIFSEEP a été validé par le comité technique intercommunal du centre de gestion de la Loire. La délibération est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal et sera applicable dès janvier 2021.

► **QUESTIONS DIVERSES :**

- vol de la décoration lumineuse en forme de biche
- point sur l'application **#JeSauveMonCommerce** et le site **www.commerces-en-pays-d-urfe.fr** pour soutenir et acheter auprès des commerces locaux, plusieurs producteurs et commerçants de la commune sont adhérents : auberge de **l'Aigle d'Or**, producteurs **Le Mas des Basco** et **EARL de l'Isable**, chambres d'hôtes **La Halte du Pelerin**, confection enfants **Un Trésor dans ma Malle**. Possibilité d'acheter des produits et/ou des bons d'achats/cadeaux. Une bonne idée pour un Noël local et solidaire !

Le prochain conseil municipal aura lieu vendredi 29 janvier à 20h30 à la salle des fêtes

VIE DE LA COMMUNE

Suite à un accident de service début décembre avec le tracteur de la commune, Eric Lassaigne, l'un de nos deux cantonniers, souffre de plusieurs fractures et contusions. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

* **FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE** : le secrétariat sera fermé du 23 décembre au 1er janvier.

* **DEJECTIONS CANINES** : Des plaintes remontent en mairie concernant les nombreuses déjections canines jonchant trottoirs et espaces verts. Pour rappel les déjections canines sont autorisées seulement dans les caniveaux. En dehors de ce cas précité, les résidus de crottes de chiens sont interdits sur : les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants. Et tout cela par mesure d'hygiène publique. Les trottoirs du bourg des Moulins sont véritablement "minés" de déjections obligeant même parfois les piétons à descendre sur la chaussée pour éviter de marcher dedans...! **Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.** En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe.

* **ECOLE** : Cette fin d'année pas de spectacle et de soirée de Noël pour les parents et les enfants en raison de la crise sanitaire. Cependant, le Sou des écoles a financé et organisé le vendredi 11 décembre, grâce aux bénéfices des dernières ventes de brioches et de pizzas, un spectacle sur le thème de l'école autrefois. Une après-midi récréative a également été mise en place vendredi 18 décembre : projection d'un dessin-animé, photo souvenir de Noël, distribution de gourmandises aux enfants et de cadeaux pour l'école par le Père-Noël et goûter. Le Sou des écoles remercie chaleureusement le projectionniste et le Père-Noël !

INFORMATIONS DIVERSES

* **TEST COVID** : La Région Auvergne Rhône Alpes organise une campagne de tests COVID à destination des habitants. Depuis le début de la pandémie, la Communauté de Communes du Pays D'Urfé a mis à disposition des cabinets d'infirmières de St Just en Chevalet, Les Salles et Crémeaux une salle afin de procéder au dépistage.

Les quatre cabinets d'infirmières s'y relayaient depuis plusieurs mois et s'organisent, aujourd'hui encore, pour permettre à tous les habitants du Pays d'Urfé souhaitant être testés avant les fêtes de pouvoir le faire dans le respect des règles sanitaires. Cette salle située derrière la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Saint Just en Chevalet est accessible en suivant le fléchage.

JOURS DE TESTS :

Vendredi 18 décembre : 9h-12h et 14h-17h

Samedi 19 décembre : 9h-12h et 14h-17h

Dimanche 20 décembre : 10h-12h

Prendre impérativement rendez-vous au 07 50 65 60 94

Se munir de sa Carte Vitale, Carte d'Identité et d'un stylo. Masque obligatoire.

Test anti génique, sans ordonnance, avec résultat en 15 minutes.

PARKING : Utiliser le parking Place du Chêne afin de laisser celui de la MSP libre pour les personnes à mobilité réduite et éviter l'engorgement.

Merci de respecter les gestes barrières et de distanciation pour la sécurité de tous.

**ROUTE
BARRÉE**

* **DEVIATION ROUTE BARREE D53 VILLEMONTAIS** : au niveau du rond-point en bas du bourg de Villemontais, la portion de la RD53 entre le rond-point et le bourg de Villemontais sera fermée à la circulation du 11 janvier au 15 janvier, des déviations seront mises en place par la D41.

.....ECHOS DES ASSOCIATIONS.....

* **LES CHEMINS DE TRAVERSE** : **Samedi 2 janvier 2021** : C'est une petite boucle de 7,5 km et un dénivelé cumulé de 200m que proposent Les Chemins de Traverse pour commencer l'année en douceur et rentrer avant la nuit : départ du terrain de foot des Moulins, montée au Bouchet par les Grandes Côtes puis retour par la Rivolette et Frédifont. **Rendez-vous à 14h devant la mairie** pour transfert des voitures au point de départ.